



Martigues, le 12 Novembre 2019

**Aux Membres de la CSS de
STOGAZ La Motte
(Liste des destinataires in fine)**

Objet : Réunion de Commission de Suivi de Site

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS) de STOGAZ implanté sur la commune de La Motte le :

**Mardi 26 Novembre 2019 à 10 h 00
à la Sous-préfecture de Draguignan
1 Boulevard du maréchal Foch - 83300 DRAGUIGNAN**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Quorum
- Désignation des membres du bureau à la suite de la signature de l'Arrêté Préfectoral du 24/10/19 : exploitants, riverain, modification de la représentation des salariés
- Modification du règlement intérieur à la suite de la signature de l'AP du 24/10/19
- Approbation du compte rendu de la dernière CSS du 22/11/2018
- Bilan annuel des activités du site depuis dernière réunion (STOGAZ)
- Bilan de l'inspection des installations classées depuis dernière réunion (DREAL)
- Questions diverses

Nous vous remercions de nous confirmer votre présence par mail à fflorentino@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 00.

En cas d'indisponibilité de votre part, je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre suppléant ou un autre membre désigné dans l'arrêté préfectoral. Dans ce dernier cas, le formulaire « mandat » mis en pièce jointe est à nous retourner (les modalités y sont spécifiées).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la CSS

Michel SACHER
Directeur du Cypres

Pièces jointes :

- Mandat
- Projet Règlement Intérieur
- Arrêté Préfectoral de modification de la composition de la CSS du 24/10/2019

Liste des destinataires : membres titulaires
Arrêté préfectoral du 24 Octobre 2019

Collège Administrations

Sous-Préfecture de Draguignan	Monsieur le Sous-Préfet ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Var	Monsieur le chef de l'UT du Var ou son représentant
Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Var	Monsieur le Délégué départemental ou son représentant
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var	Monsieur le Directeur départemental ou son représentant
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS)	Monsieur le Colonel, Directeur ou son représentant

Collège des élus des collectivités territoriales

Commune de La Motte	Madame Valéry MARCY
Commune des Arcs-sur-Argens	Monsieur Christophe FAURE

Collèges exploitants des installations classées

STOGAZ	Monsieur Benjamin LEMAIRE Monsieur Nelson ROBERT
--------	---

Collèges riverains des installations classées

Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement (AVSANE)	Monsieur Daniel PEUVRIER
Fédération du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FFPPMA)	Monsieur Daniel BASTIDE

Collège Salariés des installations classées

STOGAZ	Pas de représentant
--------	---------------------

Personnalités qualifiées

Technicien de maintenance sur le site de STOGAZ	Monsieur David KEO
---	--------------------

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de l'établissement STOGAZ de la Commune de La Motte

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collège

donne pouvoir à

représentant de

du collège

à l'effet:

de me représenter et de voter à :

la Commission de Suivi de Site de STOGAZ - Commune de La Motte
Mardi 26 Novembre 2019 à 10 h00
à la Sous-préfecture de Draguignan
Boulevard du maréchal Foch - BP 275 - 83007 DRAGUIGNAN CEDEX

Fait le :

Signature :